

## Consignation d'indemnité compensatoire

Par merihali, le 28/02/2018 à 12:28

bonjour,

je souhaite savoir où et comment avoir les documents suivants et si c'est payant:

- un mandat de représentation de chacun des indivisaires
- un acte de dévolution successorale

et merci !!![fluo][/fluo]

## Par amajuris, le 28/02/2018 à 13:34

bonjour,

il appartient à chaque indivisaire qui veut se faire représenter, d'établir une procuration. voir ce lien: https://succession.ooreka.fr/ebibliotheque/voir/274725/modele-de-mandat-entre-les-heritiers-et-la-personne-administrant-la-succession

vous devez voir un notaire pour l'établissement d'un acte de notoriété.

salutations